

## **COMMUNE DE GIVORS**

### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025**

**Convocation :** 21/03/2025

**Affichage liste délibérations :**

**Conseillers en exercice :** 35 **PRÉSIDENT** : Monsieur BOUDJELLABA

**Présents :** 31 **SECRÉTAIRE** : Monsieur KHEDDACHE

**L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept mars à 19 heures, en salle du conseil municipal.**

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabih LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Abdel YOUSFI

#### **ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Monsieur Ali SEMARI a donné procuration à Madame Sonia BRAHMI

Madame Yamina KAHOUL a donné procuration à Monsieur Abdel YOUSFI

#### **ABSENTS**

Madame Edwige MOIOLI ; Madame Dounia MEFTAHA

**DEL20250327\_19**

### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2025 - 2029 ENTRE LA VILLE ET LA CAF**

**RAPPORTEUR** : Azdine MERMOURI

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale entre la Caisse d'Allocation Familiale et la Ville qui a pour objectif de définir, pour une période de cinq ans, le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur

un diagnostic partagé avec les partenaires pour définir les priorités et d'un plan d'actions adapté dans les domaines d'intervention suivants : jeunesse, parentalité, accès aux droits, accompagnement social, logement, et animation de la vie sociale.

La première CTG de la Ville de Givors initiée en 2020 est arrivée à terme fin 2024 en même temps que le Projet Éducatif de Territoire (PEDT). Le PEDT est un cadre qui permet aux différents acteurs éducatifs locaux de définir des objectifs communs et de coordonner leurs actions afin de garantir la complémentarité et la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Le PEDT est donc lié à la CTG puisqu'il traite des thématiques de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité.

Afin de renouveler ces deux projets majeurs de manière cohérente, la Ville a choisi de lancer une démarche commune de concertation mobilisant les différents partenaires et acteurs du territoire : parents d'élèves, habitants, jeunes, élus et services municipaux, CCAS, CAF, Métropole, Éducation Nationale, Centres Sociaux, MJC, associations sportives, culturelles, bailleurs sociaux, etc.

Après plusieurs séances de travail, les enjeux et objectifs ont été définis et un plan d'actions pour la période 2025-2029 a été co-construit autour des sept thématiques suivantes :

#### **Animation de la Vie Sociale :**

- Mobiliser les habitants pour développer le pouvoir d'agir, favoriser le vivre ensemble et le lien social ;
- Développer et rendre plus lisibles les espaces de participation citoyenne ;
- Assurer la consolidation et la pérennité des centres sociaux

#### **Accès aux droits et accompagnement social :**

- Créer des conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion des personnes et des familles ;
- Lutter contre le non recours en développant une connaissance de cette problématique sur Givors sur les différentes thématiques : santé, retraite, pauvreté, famille ... ;
- Animer un réseau social pour une coordination des acteurs et favoriser l'interconnaissance de l'offre de services.

#### **Logement :**

- Structurer et coordonner le partenariat et la gouvernance autour de l'accès et du maintien dans le logement ;
- Répondre au problème de l'adaptation des logements au vieillissement des locataires ;
- Répondre aux demandes de mutations (sur-occupation/sous-occupation) et favoriser le parcours résidentiel.

#### **Petite Enfance :**

- Diversifier et augmenter l'offre d'accueil du jeune enfant ;
- Renforcer l'articulation des interventions de acteurs de la petite enfance et les partenariats pour répondre aux besoins des familles ;
- Permettre une continuité dans le parcours de vie de l'enfant et lutter contre les inégalités de destin ;
- Lutter contre la pénurie de personnel.

## **Enfance :**

- Favoriser la réussite éducative pour tous en offrant les conditions de réussite et d'épanouissement des enfants ;
- Répondre au mieux aux besoins spécifiques de l'enfant ;
- Développer l'autonomie et la construction du pouvoir d'agir en levant les freins à la mobilité et en accompagnant les enfants dans un parcours citoyen.

## **Jeunesse :**

- Lutter contre les inégalités ;
- Améliorer la prise en charge et l'orientation des jeunes dans les structures les plus adaptées ;
- Renforcer les liens entre les établissements scolaires et les autres acteurs jeunesse du territoire ;
- Faire évoluer favorablement l'image de la jeunesse givordine ;
- Lever les freins à la mobilité des jeunes (notamment en matière de parcours scolaire) ;
- Accompagner la jeunesse dans un parcours citoyen.

## **Parentalité :**

- Accompagner les parentalités de la petite enfance à l'adolescence ;
- Favoriser l'implication des parents dans la vie de l'école et des structures d'accueil ;
- Soutenir les parents sur les thématiques de la santé et du handicap.

Les objectifs de ces quatre dernières thématiques (Petite enfance, Enfance, Jeunesse, Parentalité) et les plans d'actions correspondants ont été repris et déclinés dans le nouveau PEDT avec notamment un axe transversal autour du handicap.

Le suivi et l'évaluation de la Convention Territoriale Globale et du PEDT seront assurés par :

- Un comité de pilotage qui sera présidé une fois par an par Monsieur le Maire et Madame la Directrice de la CAF du Rhône, en présence des chargés de coopération, des services de l'État, de l'Éducation Nationale et de la Métropole ;
- Un comité technique de suivi qui se réunira une à deux fois par an composé des chargés de coopération et des partenaires majeurs ;
- Sept commissions thématiques qui se réuniront deux à trois fois par an et seront pilotées par les chargés de coopération avec les services municipaux et les partenaires associatifs et institutionnels concernés : petite enfance et parentalité, enfance, jeunesse, handicap, animation de la vie sociale, accès aux droits et accompagnement social, et logement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

**33 VOIX POUR**

**DÉCIDE**

- D'APPROUVER les objectifs et le plan d'actions de la nouvelle Convention Territoriale Globale ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale 2025-2029 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône et tous les documents y afférent.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

Le secrétaire de séance,

Tarik KHEDDACHE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



## CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES

Entre :

- la caisse d'Allocations familiales du Rhône représentée par sa Présidente, Edith GALLAND et par sa Directrice générale, Véronique HENRI-BOUGREAU, dûment autorisées à signer la présente convention ;

ci-après dénommée « la Caf » ;

et :

- la commune de Givors , représentée par son Maire, Mohamed BOUDJELLABA, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal

ci-après dénommée « la commune »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;  
Vu le Code de l'action sociale et des familles ;  
Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;  
Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;  
Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf du Rhône en date du 12 novembre 2020 concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;  
Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Givors en date du 27 mars 2025 figurant en annexe 5 de la présente convention.

## PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Acteur majeur de la politique sociale, la Caf du Rhône s'appuie sur la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2023-2027 de la Cnaf, signée le 10 juillet 2023, pour déployer les CTG. Elle s'articule autour de deux enjeux principaux et dix ambitions majeures. Les deux enjeux principaux sont :

1. revenir à une meilleure qualité de service, attendue par nos concitoyens.
2. mettre en œuvre des projets porteurs de progrès pour tous.

Les dix ambitions majeures incluent :

- contribuer à la mise en place du Service public de la petite enfance
- favoriser l'accès aux activités péri et extrascolaires pour les enfants et les jeunes
- accompagner les parents, notamment lors des situations de séparation
- renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap
- offrir une relation de service adaptée à tous
- bâtir la Solidarité à la source pour favoriser l'accès aux droits
- lutter contre les erreurs et la fraude
- coopérer avec les partenaires sur les territoires

- innover pour répondre aux besoins nouveaux
- s'engager pleinement dans la transition écologique

Et pour atteindre ces objectifs, la Caf collabore depuis l'origine avec ses partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Le plan d'accessibilité aux services de la Caf du Rhône porte notamment sur la personnalisation des contacts, la performance technologique, la complémentarité avec les partenaires des Caf, la qualité du service et de la réponse apportée, l'analyse des comportements des usagers et de leurs attentes, et la mise en place de dispositifs d'écoute client.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, animation de la vie sociale, logement, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté... En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

Au confluent du Rhône et du Gier, Givors est situé à vol d'oiseau à 19,3 km au sud de Lyon. Elle est à un carrefour faisant communiquer les régions stéphanoises, le Velay et le Forez, avec le Dauphiné, le sud lyonnais et la vallée du Rhône. L'autoroute A47 qui passe au cœur de la ville relie la ville de Givors à 20 minutes de Saint-Chamond, trente minutes de Saint-Etienne, 20 minutes de Lyon et dix minutes de Vienne. Givors est, par ailleurs, ville porte Nord du Parc régional du Pilat.

La commune, qui compte 20 654 habitants en 2021, connaît une croissance démographique importante et en hausse, malgré une perte de vitesse de la natalité. Elle se distingue par une population à la fois plus jeune et plus familiale qu'à l'échelle de la Métropole. En effet, Givors se caractérise par une présence importante des moins de 15 ans (22,4% de la population

totale) et plus d'un quart de 6 à 11 ans parmi les moins de 25 ans. Les parts des familles nombreuses et des familles monoparentales sont supérieures à celles de la métropole de Lyon.

Le taux de chômage est plus élevé à Givors (18,6%) qu'à l'échelle métropolitaine (12,1%). Parmi les actifs la part d'ouvriers est conséquente (16,8% en 2021) et la part de cadre moins importante qu'à l'échelle métropolitaine.

Les indicateurs de précarité sont prégnants sur la commune avec 30% des habitants qui vivent sous le seuil de pauvreté.

44% de la population réside dans les trois quartiers politique de la Ville (Les Plaines, Les Vernes, Le Centre Ville). Ces QPV concentrent davantage les populations jeunes et les ménages monoparentaux, des actifs plus éloignés de l'emploi, plus pauvres et qui ont des niveaux de formation particulièrement bas.

Aujourd'hui, la commune est engagée dans un important processus de reconversion économique et de rénovation urbaine.

#### **Sur ce territoire la Caf intervient à plusieurs niveaux :**

- Par le versement de prestations légales aux allocataires : environ 3 209 000 d'euros versés pour le mois de décembre 2023 à plus de 5 106 allocataires, 67 % de la population est ainsi couverte par une prestation de la Caf en 2023, taux supérieure à la moyenne métropolitaine.
- Par le versement d'aides au fonctionnement à des équipements de services aux familles (crèches, centre de loisirs, centre social, etc) : environ 1 772 116 € million d'euros versés à 9 équipements.
- Par l'octroi d'aides financières individuelles et par l'accompagnement social proposé aux allocataires : près de 43 familles suivies chaque année par un travailleur social de la Caf. En 2023, 5 familles de territoire ont également bénéficié d'une mesure de médiation familiale, interventions toutes deux soutenues par la Caf.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf du Rhône et la commune de Givors souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

### **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;

- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existants et de développer de nouveaux services, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

## ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la commune de Givors concernent :

- L'aide aux familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale :
  - Versement de la prestation d'accueil du jeune enfant pour les familles ayant recours à un assistant maternel (complément de mode de garde) ou choisissant d'interrompre leur activité professionnelle pour élever leurs enfants,
  - Financement en investissement et en fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant, des relais d'assistants maternels ; aide au démarrage pour les maisons d'assistants maternels.
- Le soutien à la fonction parentale et la facilitation des relations parents-enfants :
  - Versement de prestations d'entretien aux familles (allocations familiales, allocations de rentrée scolaire, etc.),
  - Financement de structures et de services dédiés à la jeunesse et au soutien à la fonction parentale : centres de loisirs, aides au départ en vacances, lieux d'accueil enfants parents, contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, accès aux structures de médiation familiale, espace rencontres...
  - Accompagnement social proposé aux familles confrontées à un évènement de vie fragilisant (rupture, décès d'enfant, décès de conjoint, naissances multiples).
- L'accompagnement des familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
  - Versement de prestations pour solvabiliser les ménages face aux charges de logement (aide au logement),
  - Versement d'aides extralégales pour améliorer leur cadre de vie (équipement) ou leur habitat (sous forme de prêt),
  - Accompagnement social proposé en cas d'impayés de loyer.
- La création des conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles :
  - Versement des prestations liées à la précarité, au handicap et à l'aide aux foyers monoparentaux,
  - Soutien au fonctionnement des structures d'animation de la vie sociale (centre social et espace de vie sociale).
- L'accessibilité des services au public, levier de l'accès aux droits :
- *Sous un angle quantitatif, l'accessibilité se matérialise par la mise en œuvre de volumes de services :*
  - L'accueil physique,
  - L'accueil téléphonique,
  - La réponse aux courriels et aux courriers,

- Caf.fr / application mobile.
- *Sous un angle qualitatif, l'accessibilité est pensée en fonction des différents profils de publics au moyen par exemple :*
  - De rendez-vous personnalisés,
  - De modalités d'accueil spécifiques ciblées pour certains publics en situation de fragilité : situation d'urgence, situation d'indus élevés, situation de handicap, situation d'illettrisme...,
  - D'offres attentionnées du travail social,
  - De parcours organisés facilitant l'orientation des publics,
  - D'actions en faveur de l'inclusion numérique pour favoriser l'accessibilité aux services en ligne,
  - D'actions proactives favorisant le recours aux droits.

### **ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE**

La commune de Givors met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

#### **3.1 Les champs de compétences de la commune de Givors au 01/01/2025**

La commune de Givors bénéficie de la clause générale de compétences qui lui permet de gérer toute affaire d'intérêt général, à l'exception des compétences obligatoires et facultatives qui relèvent de la Métropole de Lyon.

La commune et la Métropole travaillent en étroite collaboration sur tous ces domaines de compétences (obligatoires et facultatifs) via le pacte de cohérence métropolitaine.

### **ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS**

Le diagnostic partagé élaboré par la commune de Givors et la Caf du Rhône a permis de dégager les champs d'intervention prioritaires suivants et leurs enjeux/et ou/ objectifs :

Petite enfance :

- Diversifier et augmenter l'offre d'accueil du jeune enfant
- Renforcer l'articulation des interventions des acteurs de la petite enfance et les partenariats pour répondre aux besoins des familles
- Permettre une continuité dans le parcours de vie de l'enfant et lutter contre les inégalités de destin
- Lutter contre la pénurie de personnel

#### Enfance :

- Favoriser la réussite éducative pour tous en offrant les conditions de réussite et d'épanouissement des enfants
- Répondre au mieux aux besoins spécifiques de l'enfant
- Développer l'autonomie et la construction du pouvoir d'agir en levant les freins à la mobilité et en accompagnant les enfants dans un parcours citoyen

#### Jeunesse :

- Lutter contre les inégalités
- Améliorer la prise en charge et l'orientation des jeunes dans les structures les plus adaptées
- Renforcer les liens entre les établissements scolaires et les autres acteurs jeunesse du territoire
- Faire évoluer favorablement l'image de la jeunesse givordine
- Lever les freins à la mobilité (notamment en matière de parcours scolaire) des jeunes
- Accompagner la jeunesse dans un parcours citoyen

#### Parentalité :

- Accompagner les parentalités de la petite enfance à l'adolescence
- Favoriser l'implication des parents dans la vie de l'école et des structures d'accueil
- Soutenir les parents sur les thématiques de la santé et du handicap

#### Animation de la vie sociale :

- Mobiliser les habitants pour développer le pouvoir d'agir, favoriser le vivre ensemble et le lien social
- Développer et rendre plus lisibles les espaces de participation citoyenne
- Assurer la consolidation et la pérennité des centres sociaux

#### Logement :

- Structurer et coordonner le partenariat et la gouvernance autour de l'accès et du maintien dans le logement
- Répondre au problème de l'adaptation des logements au vieillissement des locataires
- Répondre aux demandes de mutations (sur-occupation/sous-occupation) et favoriser le parcours résidentiel

#### Accès aux droits / Accompagnement social :

- Créer des conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion des personnes et des familles
- Lutter contre le non recours en développant une connaissance de cette problématique sur Givors sur les différentes thématiques : santé, retraite, pauvreté, famille ...
- Animer un réseau social pour une coordination des acteurs et favoriser l'interconnaissance de l'offre de services

Trois enjeux transversaux se retrouvent dans chacune des thématiques listées ci-dessus : la lutte contre les inégalités, le développement des partenariats afin de renforcer la coordination

des différentes actions proposées et l'adaptation de l'offre particulièrement pour ceux en situation de handicap.

La CTG est un document cadre qui doit s'articuler pour la commune et la CAF avec les autres dispositifs existants sur le territoire.

Ces objectifs ont donc été construits en cohérence avec les orientations notamment développées dans le cadre de la Convention Locale d'Application du Contrat de Ville 2024-2030 (CLA), du Projet Educatif de Territoire (PEDT), du Contrat Local de Santé (CLS) et de la Cité Educative.

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés par chacun des partenaires dans le cadre des champs d'intervention conjoints. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

## **ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES**

Les partenaires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du (es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec la(es) collectivité(s) signataire(s), la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1<sup>1</sup> à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

## **ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION**

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf et de la commune de Givors.

<sup>1</sup> Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.
- Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la commune de Givors ;

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

#### **ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES**

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

#### **ARTICLE 8 - COMMUNICATION**

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.



Dans le cadre des actions de communication respectives couvertes par la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valider ce partenariat.

## ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 4.

## ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2029.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

## ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

## ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

### - Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un

mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restes infructueux.

- **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

**ARTICLE 13 : LES RECOURS**

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

**ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE**

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.



Fait à Lyon, le

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

La commune de Givors reconnaît avoir pris connaissance de la Charte de la laïcité de la branche famille.

([https://www.caf.fr/sites/default/files/AfficheCharteLaiciteDEF\\_logoministere.pdf](https://www.caf.fr/sites/default/files/AfficheCharteLaiciteDEF_logoministere.pdf))

La Directrice Générale  
de la Caf du Rhône,

La Présidente  
du Conseil d'Administration  
de la Caf du Rhône

**Véronique HENRI-BOUGREAU**

**Edith GALLAND**

Le Maire de Givors

**Mohamed BOUDJELLABA**

## ANNEXE 1 – Diagnostic partagé

Diagnostic CAF

## ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

***(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)***

<b>GIVORS</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>EAJE</b>	Graines d'Eveil – 14 rue Prévét
	Micro-crèche Bottines et Bottillons – 1A rue Emile Zola batiment Caligram
	Les Petits Pouces – 10A rue Danielle Casanova
<b>Jardin d'Enfants 2 à 4 ans</b>	Le Jardin des Lutins – chemin de la rama
<b>LAEP</b>	Jeudi Soleil – 10 A rue Danielle Casanoca
<b>RPE</b>	Les abeilles – 7 rue Gabriel Péri et 14 rue Jacques Prévert
<b>LUDOTHEQUE</b>	Le Moulin à jeux – 32 impasse platière
<b>ALSH</b>	La RAMA – chemin de la RAMA
	Centre social Camille Claudel – 11 rue Jean-Marie Imbert
	Centre social Jacques Prévert – place général de Gaulle
	Espace Jeunesse
	Groupe Scolaire Simone Veil - 269 rue Jacques Prévert
	Ecole maternelle et élémentaire Louise Michel – rue Louise Michel
	Ecole maternelle et élémentaire Jacques Duclos – rue Jacques Duclos
	Ecole élémentaire Picard Liauthaud – 14 rue Joseph Liauthaud
	Ecole élémentaire Jean Jaures – place Jean Jaures
Ecole maternelle Presqu'île – 8 quai des Martyrs du 8 février 1962	

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

ID : 069-216900910-20250327-DEL20250327\_19-DE



## ANNEXE 3 – FICHES THEMATIQUES

7 fiches thématiques en pièces jointes

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

ID : 069-216900910-20250327-DEL20250327\_19-DE



## ANNEXE 4 – PLAN D'ACTION ET INDICATEURS D'EVALUATION

Pièces jointes

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

ID : 069-216900910-20250327-DEL20250327\_19-DE



**ANNEXE 5 – Décision du conseil municipal de la commune de Givors en date du 27 mars 2025**

Champs d'intervention	Actions prévisionnelles	Echéance	Portage
Petite-enfance	Maintenir et développer les places collectives existantes en EAJE.	2025-2029	COPIL annuel et commissions petite enfance et handicap  Direction de la petite enfance et de la parentalité Coopération CTG
	Ouvrir un EAJE de 48 places dans le cadre du plan de rebond CAF	2025	
	Promouvoir le Lieu d'Accueil Enfants Parents porté par les Centres Sociaux en partenariat avec différents acteurs et réflexion sur son développement	2025-2029 2027-2029 (développement)	
	Poursuivre la démarche de qualité de l'accueil des enfants : formations du personnel, prise en compte des besoins spécifiques, enquêtes satisfaction	2025-2029	
	Poursuivre les missions du RPE en direction des assistantes maternelles et en matière d'accompagnement des familles et notamment celles en parcours d'insertion	2025-2029	
	Redynamiser le cadre d'action de la commission petite enfance et développer les actions transversales et partenariales	2025-2026	
	Valoriser les métiers de la petite enfance (campagnes de communication, stages professionnels, forums des métiers ...) et les parcours professionnels (apprentissage, VAE...).	2025-2029	
	Organiser des actions « passerelles / transition » avec l'Education Nationale pour les enfants en structure petite enfance vers la maternelle	2026-2029	
	Développer le repérage des TND dans les structures petite enfance	2026-2029	
	Développer des actions améliorant l'accueil et la prise en charge des enfants à besoins spécifiques.	2025-2029	
Enfance	Organiser des actions « passerelles / transition » de la maternelle au CP : passage sur le temps scolaires mais aussi test adaptation self et pour l'entrée au collège (journée dédiée aux CM2)	2026-2029	
	Finaliser la déclaration du périscolaire en ACM pour toutes les écoles de la Ville : Organiser un temps qualitatif sur un temps long et structuré axé autour de projets pédagogiques spécifiques à chaque groupe scolaire	2025-2029	
	Accompagner la montée en compétence des DALP et des animateurs : accompagnement au BPJEPS, VAE, plan annuel de formation	Tout au long de la CTG	

	Organisation de séances de sport par les ETAPS de la ville sur le « Temps tard »	Tout au long de la CTG	COPIL annuel CTG et commission enfance  Direction de la vie scolaire et du périscolaire Direction enfance/jeunesse Coopération CTG PRE
	Maintenir l'accompagnement à la scolarité (CLAS) et développer son maillage territorial	2026-2029	
	Maintenir les stages à la RAMA pendant les vacances scolaires	Tout au long de la CTG	
	Articuler des projets culturels et sportifs sur les différents temps de l'enfant (scolaire, péri et extra)	2026-2029	
	Développer les actions collectives du PRE (Apprenti'sages / Cap réussite ...)	Tout au long de la CTG	
	Développer les actions culturelles et sportives au sein des écoles, collèges, lycées en lien avec les acteurs de la Ville avec notamment : - des projets EAC où les jeunes sont acteurs -le savoir rouler, le savoir nager	2026-2029	
	Maintenir les semaines vertes à la RAMA	Tout au long de la CTG	
	Poursuivre l'accompagnement au départ en colonies de vacances	Tout au long de la CTG	
	Déployer les méthodes de médiation et résolution de conflits (par les pairs, messages clairs...) et de la préoccupation partagée dans les écoles et structures d'accueil et formation commune des différents professionnels (ATSEM/ DALP/ enseignants/partenaires...)	2026-2029	
	Renforcer les moyens humains d'encadrement pour les enfants à besoins spécifiques, proposer des plages d'accueil adaptés dans un parcours global et aménager des lieux spécifiques et fournir du matériel adapté : malles pédagogiques via la souris verte	2026-2029	
	Organiser des formations relatives aux enfants à besoins spécifiques à destination de tous les professionnels, basées sur des cas pratiques (enjeu pour les vacataires notamment) et formation premiers secours en santé mentale	Tout au long de la CTG	
	Favoriser le pédibus et l'usage des TCL pour les sorties scolaires.	Tout au long de la CTG	
Jeunesse	Maintenir et développer l'offre de loisirs 11-17 ans (notamment sur le quartier des Vernes)	Tout au long de la CTG	
	Poursuivre la dynamique partenariale autour du dispositif VVV	Tout au long de la CTG	
	Maintenir l'accompagnement à la scolarité (CLAS) et développer son maillage territorial	Tout au long de la CTG	



	Renforcement de la lisibilité des dispositifs jeunesse sur le territoire	Tout au long de la CTG	COPIL annuel CTG Commission jeunesse  Direction enfance-jeunesse Coopération CTG
	Renforcement du soutien à la parentalité (notamment via les dispositifs existants)	2026-2029	
	Poursuivre les actions d'accompagnement à l'emploi (formation, premier emploi, stages..)	Tout au long de la CTG	
	Poursuivre les dispositifs d'aides sociales (Pack Jeunesse : aides au bafa, au permis, aux transports, prime au bac ...FAJ...)	Tout au long de la CTG	
	Poursuivre les sorties à la journées et les mini camps en impliquant les jeunes dans la construction de ces actions	Tout au long de la CTG	
	Accompagner la création d'associations de jeunes	2027- 2029	
	Soutenir les actions des structures (Mission locale, lycée..) visant l'accrochage scolaire et l'insertion professionnelle	Tout au long de la CTG	
	Utiliser des méthodes « d'aller vers » pour mobiliser les jeunes, notamment ceux ne fréquentant aucune structure	Tout au long de la CTG	
	Créer un conseil municipal des jeunes	2027-2029	
	Mettre en place des actions pérennes et coordonnées de sensibilisation au numérique, écrans et aux médias incluant l'IA	Tout au long de la CTG	
Parentalité	Organiser des temps de jeux, d'activités, de convivialité entre parents et enfants notamment par : - le biais des ATSEM , DALP, animateurs , personnel de crèche... - de la Summer party, des animations estivales, de la ludothèque, Givors en jeux, ...	Tout au long de la CTG	COPIL annuel CTG  Coopératrice CTG Chargé de coopération parentalité Chargé de coopération petite enfance Chargé de coopération enfance-jeunesse Chargé de coopération handicap Et leurs commissions et directions rattachées.
	Promouvoir le Lieu d'accueil Enfants Parents porté par les Centres Sociaux en partenariat avec différents acteurs dont la Ville Développer le dispositif LAEP	Tout au long de la CTG	
	Conforter l'évènement parentalité comme un temps fort de l'année sur le territoire à destination des familles	2026-2029	
	Organiser des temps d'informations pour les parents sur divers sujets (sommeil, écran...) et pour les différentes tranches d'âges de la petite enfance à l'adolescence sous des formats facilitant leur mobilisation comme par exemple une visio et pas seulement sous le format de conférence	Tout au long de la CTG	
	Développer des actions spécifiques de soutien à la parentalité pour les parents d'adolescents	Tout au long de la CTG	

	Soutenir toutes les initiatives d'ouverture de l'école aux parents (exemple : Semaine de la maternelle)	Tout au long de la CTG	
	Poursuivre le développement du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents en donnant notamment une nouvelle impulsion aux « cafés des parents »	Tout au long de la CTG	
	Développer des actions de répit et de soutien parental sous différentes formes : retour à l'emploi, rendez-vous médicaux, ...	2026-2029	
	Proposer de la médiation familiale	Tout au long de la CTG	
	Développer des actions de guidance parentale par le PRE	2026-2029	
	Accompagner les parents dans les démarches d'administration de création d'association et soutenir le déploiement des premières actions, redynamiser certaines associations et associer de manière régulière les associations de parents d'élèves sur toutes les actions et manifestations de la Ville qui peuvent intéresser les familles (GEL, Carnaval, forum...)	Tout au long de la CTG	
	Redynamiser la commission menu et le conseil parents enfants de la RAMA et déployer un conseil de crèche	2026-2029	
	Former les parents sur l'utilisation des outils technologiques liés à la scolarité (dans le cadre d'événements, marchés...) ex portail famille, la classe.com, Pronote,...	Tout au long de la CTG	
	Création d'un poste référent « enfants à besoins spécifiques » au sein de la mairie pour accompagner les services (petite enfance, périscolaire, scolaire, enfance, jeunesse, sport...) dans l'organisation d'un accueil adapté et qui sera l'interlocuteur des familles	2025	
	Informers les parents sur les démarches à effectuer et les structures pouvant les aider (rôle du référent en lien avec l'EN et la Métropole, équipes pluridisciplinaires du PRE)	2026-2029	
	Organiser des actions de sensibilisation à la bonne utilisation des écrans de manière récurrente et sous différents formats	2026-2029	
Animation de la vie sociale	Organiser une fête des voisins d'envergure : action phare pour faire la promotion du vivre-ensemble et de la mixité sociale mais aussi via le jardin partagé (quartier fertile).	2026-2029	
	Mobiliser les bénévoles sur les événements d'ampleur (Givors en jeux, Foire à la paperasse, caravane des animation, ...) en s'appuyant sur les médiateurs (familles, culture)	Tout au long de la CTG	

	Organiser des formations d'administrateurs avec le soutien de la Ville.	Tout au long de la CTG	COPIL annuel CTG Coopération CTG Chargé de coopération enfance-jeunesse, Centres sociaux, MJC
	Organiser des formations d'administrateurs avec le soutien de la Ville.	2025-2026	
	Parcours bénévoles sur la ville bien identifiés : une porte d'entrée mise en place d'une Action « Journée des Bénévoles »	2025	
	Utiliser toutes les manifestations ville ou partenaires pour recueillir la parole des habitants (centre social : projet social).	2025-2026	
	Mettre en place d'une instance d'organisation de la vie sociale.	2026-2029	
	Participation des CS aux différentes instances partenariales (commissions enfance, petite enfance, jeunesse) ainsi qu': - au forum des associations et au forum des séniors. - aux réunions de l'office des sports givordins (OSG) - à la mise en place d'un café des partenaires	2026-2029	
	Mise en place d'un guide de la participation citoyenne relayée par les partenaires (CS, MJC, CCAS...) et mise à jour informations pratiques des partenaires sur le site internet de la ville.	2026-2029	
	Fluidité et mise à disposition des plaquettes des partenaires sur les différents lieux d'accueil du public		
	Mieux informer sur le fond public des habitants -> flyers à destination des partenaires (service politique de la Ville)	2025-2026	
Désignation d'un interlocuteur pérenne et identifié à qui s'adresser pour le budget participatif et les questions de démocratie participative	2025		
Accès aux droits/ Accompagnement social	Réaliser un inventaire avec différentes entrées (le public, la thématique, la géographie, les institutions) par les professionnels du territoire	Tout au long de la CTG	COPIL annuel CTG Coopératrice CTG Chargé de coopération accès aux droits/accompagnement de la vie sociale CCAS
	Réaliser un inventaire des demandes non pourvues par les services pour situer les difficultés et mieux répondre à ces demandes	2026-2029	
	Construire un référentiel d'orientation pour les professionnels au contact du public	Tout au long de la CTG	
	Alterner entre des lieux repères pour une même action	2026-2029	
	Mener des actions ciblées dans des secteurs de la ville pour des publics identifiés	2025 2027 pour le FALC	
	Mutualisation des moyens entre partenaires pour collaborer avec des organismes d'interprétariat et déployer le FALC	2nd semestre 2026	

		2027	
	Créer une instance de travail participative « comité technique accès aux droits/accompagnement de la vie sociale »	2025-2029	
Logement	Bien vivre dans son logement : Réaliser une fiche précisant les modalités d'adaptabilité des immeubles et logements (bailleurs). Communiquer sur les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique. Recenser les dispositifs de prévention contre l'indignité/l'insalubrité	2026-2029	COPIL annuel CTG Coopératrice CTG Chargé de coopération logement ? CCAS
	Formaliser une information fluide et transparente sur le parcours et sur les délais.	2026-2029	
	Prioriser les demandeurs de la ville en fonction de : – L'ancienneté de leur demande – L'absence de proposition de logement adapté à la demande	2026	
	Création d'un poste de chargé de coopération CTG dédié à la thématique logement	2026	
	Travailler l'adéquation entre la demande et le besoin : sur-occupation / sous-occupation	2027	
	Créer une commission logement	2025	
	Maintien dans le logement et prévention des expulsions locatives : par le maintien de la procédure entre la MDM et la Métropole, en mobilisant les aides existantes, en articulant en diversifiant les types d'accompagnement, mise en place d'une commission impayés	Tout au long de la CTG	

Champs d'intervention	Indicateurs d'évaluation	Commentaire <sup>1</sup>	Seuil de réussite fixé	Echéance/fréquence de la mesure		
Petite-enfance	Taux d'occupation des EAJE		compris entre 72% et 80%	Mesure annuelle	Bilan d'activité	Direction de la petite enfance et parentalité
	Nombre d'enfants ayant bénéficiés d'une place d'accueil avant l'entrée en maternelle	Demande de garde – guichet unique et les crèches directement pour l'accueil occasionnel		Annuelle	Bilan d'activité	Direction de la petite enfance et parentalité
	Nombre d'enfants touchés par les actions passerelles/transitions vers la maternelle		Au moins 50% des futurs élèves de TPS ou PS	Annuelle	Bilan de l'action	Direction de la petite enfance et parentalité Direction de la vie scolaire et périscolaire
	Questionnaires de satisfaction à destination des parents et du personnel		Au minimum 40% de taux de participation des familles	Annuelle	Bilan d'activité	Direction de la petite enfance et parentalité
	Augmentation du taux de couverture	Taux de couverture 2021 : 40,50	Augmentation du nombre de places d'accueil (individuel et collectif)	Fin de mandat	Bilan d'activité	Direction de la petite enfance et parentalité
	Maintien du nombre d'assistants maternels en activité	55 assistants maternels en activité en janvier 2024 sur 69 agréés.	55-69 assistantes mat en activité.	Annuelle	Bilan d'activité	Direction de la petite enfance et parentalité
	Poursuite du dispositif AVIP		50% de retour à l'emploi et/ou à la formation pour les parents en recherche d'emploi	Annuelle	Bilan d'activité	Direction de la petite enfance et parentalité
	Valorisation des métiers de la petite enfance		Au moins 2 actions par an (forum des métiers, semaine des ass mat)	Annuelle	Bilan d'activité	Direction de la petite enfance et parentalité
	Formation des professionnels de l'accueil collectif et individuel		Au moins 1 formation individuelle par pro et 1 formation collective + 3 JP pour les EAJE	Annuelle	Bilan d'activité	Direction de la petite enfance et parentalité
	Nombre d'enfants ayant participé à un temps collectif organisé par le RPE		Une moyenne lissée sur l'année de 200 enfants par mois	Annuelle	Bilan d'activité	Direction de la petite enfance et parentalité

	Actions de suivi et accompagnement des assistantes maternelles		Nbr entretiens assistantes maternelles au moins 80 par mois lissé sur l'année + Nbr temps collectifs assistantes maternelles au moins 14 par mois lissés sur l'année	Annuelle		
	Fréquence des commissions petite enfance		1 COPIL par an et 5 à 6 commissions petite enfance/an	Annuelle	Commission petite enfance	Direction de la petite enfance et parentalité
	Nouveau format de la commission petite enfance	Format moins informatif et plus participatif en mode projet	Au moins 3 actions/an menées en mode projet	Annuelle	Commission petite enfance	Direction de la petite enfance et parentalité
Enfance	Volume d'actions heures élèves/établissement ou Nombre de journées/établissement	Périscolaire 24 : 33 662 h (EMSL + Rama) Extrascolaire 24 : ? (EMSL + Rama)	A minima maintien du nombre d'heures / enfants	Annuelle	Bilan d'activité	Direction enfance-jeunesse Direction de la vie scolaire et périscolaire
	Nombre d'ALP déclarés	5 en janvier 2025	Finir de déclarer les ALP sur la durée du PEDT	Annuelle	Service périscolaire	Direction de la vie scolaire et périscolaire
	Nombre d'enfants inscrits dans les ALP	Au 22.02.25 Matin : 435 inscrits Midi : 1308 inscrits Temps tôt : 426 inscrits Temps tard : 650 inscrits	A minima maintien du nombre d'inscrits	Annuelle	Bilan d'activité	Direction de la vie scolaire et périscolaire
	Nombre d'animateurs diplômés et temps de formation	Au 22.02.25 56 animateurs sont intervenus au moins 1 fois en extrascolaire 109 animateurs sont intervenus au moins 1 fois en périscolaire	Porter le taux de qualification BAFA à 75% des équipes  Poursuivre la formation d'1 à 2 BPJEPS par an	Annuelle	Bilan d'activité	Direction enfance-jeunesse Direction de la vie scolaire et périscolaire
	Effectivité des stages à la Rama et nombre de participants	4 stages en 23/24 et 24 enfants différents touchés	50 participants 6 stages	Annuelle	Bilan d'activité	Direction enfance-jeunesse

	Nombre de projets culturels et sportifs déployés, diversité des projets		Variété des programmations au sein des accueils périscolaires et des accueils de loisirs	Annuelle	Bilan d'activité	Direction de la vie scolaire et périscolaire Direction des sports DAC
	Nombres d'enfants partis en colonies	49 enfants à l'hiver 2024 73 enfants en été 2024	Au moins les mêmes chiffres qu'en 2024	Annuelle	Bilan d'activité	Direction enfance-jeunesse
	Nombre de structures déployant la ou les méthodes de médiation et résolution de conflits, nombre de cas traités		1 structure a expérimenté les méthodes de médiation	Annuelle	Bilan d'activité	Direction enfance-jeunesse Direction de la vie scolaire et périscolaire
	Nombre de plages d'accueils adaptées proposées et nombre de lieux aménagés pour enfants à besoins spécifiques		Effectivité de l'individualisation de l'accueil des enfants porteurs de handicap	Annuelle	Bilan d'activité	Direction enfance-jeunesse Direction de la vie scolaire et périscolaire
	Nombre de formations effectuées sur les enfants à besoins spécifiques sur la période du PEDT	5 temps de formation réalisés en 24	Au moins 1 formation/an	Annuelle	Bilan d'activité	Direction enfance-jeunesse Direction de la vie scolaire et périscolaire
	Questionnaires de satisfaction à destination des parents et des enfants		Au moins 1 questionnaire/an/activité  Mise en place de la commission parents de la Rama	Annuelle	Bilan d'activité	Direction enfance-jeunesse Direction de la vie scolaire et périscolaire
Jeunesse	Nombre de jeunes reçus dans les différentes structures (espace jeunesse, MJC, C.S)	Au 22.02.24  116 jeunes inscrits à l'espace jeunesse	A minima maintien du nombre d'inscrits  Dans l'idéal augmentation de 5% des effectifs	Annuelle	Bilan d'activité	Direction enfance-jeunesse MJC CS
	Développement de l'accompagnement des projets jeunes	Projets mini-camps et sorties journées	Au moins 3 projets accompagnés/an	Annuelle	Bilan d'activité	Direction enfance-jeunesse

	Développement de moyens de communications auprès des jeunes		Nombre de moyens de communication différents déployés	Annuelle		
	Fréquentation des accueils de loisirs jeunesse	116 jeunes inscrits à l'espace jeunesse	A minima maintien du nombre d'inscrits  Dans l'idéal augmentation de 5% des effectifs	Annuelle	Bilan d'activité	Direction enfance-jeunesse
	Création du CMJ		Effectivité de la création	2027	Service jeunesse	Direction enfance-jeunesse
	Nombres d'actions menées sur les thématiques médias/écrans		Au moins 1 action/an	Annuelle	Bilan d'activité	Direction enfance-jeunesse
	Nombre de jeunes ayant bénéficié du pack jeunesse	301 pack jeunesse pour 179 jeunes (2024)	Stabiliser les chiffres 2024	Annuelle	Bilan d'activité	Direction enfance-jeunesse
Parentalité	Nombre d'actions parents/enfants menées sur 1 année scolaire et nombre de participants à ces actions		Au moins 2 actions par site Au moins 6 participants par action par site	Annuelle	Bilan d'activité	Direction petite enfance et parentalité Direction enfance jeunesse Direction de la vie scolaire et périscolaire
	Nombres d'activités et de temps proposés lors de l'évènement parentalité et nombre de visiteurs participants		Au moins 4 activités Au moins 80 participants	Annuelle	Bilan d'activité	Direction de la petite enfance et parentalité
	Nombre d'actions mises en œuvre dans le cadre du répit parental, nombre de formats différents de ces actions, nombre de partenaires différents portant ces actions		Au moins deux actions différentes Au moins deux partenaires	Annuelle	Bilan d'activité	Direction petite enfance et parentalité Direction enfance jeunesse Direction de la vie scolaire et périscolaire CS
	Actions d'accompagnement des parents par le RPE		Nombre d'entretien avec les parents	Annuelle	Bilan d'activité	Direction de la petite enfance et parentalité

	Nombre de parents accompagnés par le PRE pour la guidance parentale		Nombre d'entretien avec les parents	Annuelle		
	Nombre d'association de parents d'élèves ayant participé aux événements ville		Au moins 5 associations différentes	Annuelle	Bilan d'activité	Direction de la vie associative Direction de la vie scolaire et périscolaire
	Nombre de parents présents lors des instances (commission menu, conseil de crèche, ...)		10 parents/commission ou conseil	Annuelle	Bilan d'activité	Direction petite enfance et parentalité Direction enfance jeunesse Direction de la vie scolaire et périscolaire
	Déploiement du fond national parentalité (anciennement REAAP) : café des parents		Au moins 1 café des parents /an par structure	Annuelle	Bilan REAAP	Direction petite enfance et parentalité
	Nombre de parents accompagnés par le référent « enfants à besoins spécifiques »		4 à plus	Annuelle	Bilan d'activité et suivi RSA/IDE	Direction de la vie scolaire et périscolaire
	Fréquentation des parents au LAEP		10 parents par temps d'accueil	Annuelle	Bilan d'activité	Direction petite enfance et parentalité CS
	Nombre de parents présents lors de ces instances et nombre de parents touchés par les actions de sensibilisation sur la thématique écrans		Au moins 30 parents/actions	Annuelle	Bilan d'activité	Direction petite enfance et parentalité Direction enfance jeunesse Direction de la vie scolaire et périscolaire
Animation de la vie sociale	Nombre d'habitants touchés Nombre de quartiers touchés par la fête des voisins		Au moins 30 habitants Au moins 4 quartiers	Annuelle	Bilan d'activité	Direction enfance jeunesse CS MJC

	Nombre de formations de bénévoles partagées		Au moins 1 formation tous les deux ans	Tous les deux ans		CS MJC
	Effectivité de la journée des bénévoles et Nombre de bénévoles présents		Au moins 30 bénévoles	Annuelle	Bilan d'activité	Direction enfance jeunesse Direction de la vie associative CS MJC
	Production de(s) outil(s) de valorisation des bénévoles		Création d'au moins un outil	Annuelle	Bilan d'activité	Direction enfance jeunesse CS MJC
	Nombres d'actions portées par la ville où les CS sont présents		Au moins 5 actions/an	Annuelle	Bilan d'activité	Direction de la vie associative Politique de la Ville
	Création de la commission de la vie sociale		Au moins 3 réunions/an de cette commission	Annuelle	Bilan d'activité	Direction enfance jeunesse
	Création du guide de la participation citoyenne		Guide créé	Tous les deux ans	Bilan d'activité	Direction enfance jeunesse CS MJC
	Production de flyer d'information sur le FPDH et Nombre de demandes FPDH		Au moins une distribution de flyers par an Au moins 3 demandes FPDH	Annuelle	Bilan d'activité	Politique de la ville
	Tenue des instances associatives			Annuelle	Bilan d'activité	CS MJC Réfèrent Démo­cratie locale
Accès aux droits/accompagnement social	Réaliser un inventaire avec différentes entrées (le public, la thématique, la géographie, les institutions)		Effectivité de l'inventaire	Fin 2026	Bilan d'activité	CCAS
	Inventaire des demandes non pourvues pour situer les difficultés et mieux répondre à ces demandes.		Effectivité de l'inventaire	2027	Bilan d'activité	CCAS

	Production du référentiel d'orientation pour les professionnels au contact du public		Un guide produit	2027		
	Nombre d'actions ciblées menées/an pour des publics identifiés		Au moins 5 actions différentes/an	Annuelle	Bilan d'activité	CCAS
	Nombre de lieux différents investis pour une même action		Au moins 3 lieux différents	Annuelle	Bilan d'activité	CCAS
	Nombre de collaboration avec des organismes d'interprétariat et nombre d'outils en FALC déployés		Collaboration réussies en fonction des besoins repérés 3 outils FALC déployés	Annuelle Fin de CTG	Bilan d'activité	CCAS
	Création d'un comité technique, nombre de réunions de cette commission.		Au moins 2 réunions/an	Annuelle	Bilan d'activité	CCAS
Logement	Effectivité de la fiche « adaptabilité »		Fiche produite et distribuée	2026	Bilan d'activité	CCAS/Bailleurs
	Effectivité de l'information destinées aux demandeurs		Information produite	2026	Bilan d'activité	CCAS/Bailleurs
	Création du poste de chargé de coopération logement		Poste créé	2026	Bilan d'activité	CCAS
	Evolution à la hausse du nombre de mutations réussies		Au moins 5% en plus	Annuelle	Bilan d'activité	Bailleurs
	Groupe thématique impayés		Au moins 3 réunions/an	Annuelle	Bilan d'activité	CCAS
	Nombre de dossiers constitués auprès de Soliha/Alec		Maintien de la permanence mensuelle	Annuelle	Bilan d'activité	CCAS
	Evolution des signalements, des impayés, des assignations, des situations d'indécence et d'insalubrité		Nombre de traitements clos	Annuelle	Bilan d'activité	CCAS Prévention/sécurité

1. Il peut s'agir du mode de calcul de l'indicateur (si mon indicateur est un taux de recours j'explique quelle est ma population de référence par exemple), de l'objectif de l'indicateur : ce qu'il va révéler. Bref, de toute information utile à la compréhension de l'indicateur.
2. La personne/structure qui doit transmettre l'information

## Thématique : Petite Enfance

<p><b>Constats</b></p>	<p>-940 enfants de moins de 3 ans à Givors en 2022 (chiffre en hausse 916 en 2020).                  -Un taux de couverture 2021 (nombre de places d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans) de 40,5 (41,33 en 2017) contre 58,7 pour la Métropole                  - 122 places d'accueil en PSU et 10 places PAJE en accueil collectif.                  - 5 EAJE (3 multi-accueils, 1 jardin d'enfants et 1 micro crèche dont une crèche AVIP 1 micro crèche PAJE.                  - Un accueil individuel en perte de vitesse (52 assistants maternels en 2022 contre 66 en 2018) mais soutenu par un relai petite enfance.  <b>Atouts</b> : Riche partenariat sur le territoire en terme de petite enfance                  Crèche A Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP)                  Des instances de pilotage dynamiques (commission petite enfance...)                  Proximité entre les familles et les gestionnaires de services.                  LAEP « jeudi soleil » qui permet de faciliter l'écoute, la parole et la relation parent-enfant (fermeture temporaire plusieurs mois entre 2023 et 2024, réouverture en septembre 2024)                  Une ludothèque conventionnée avec la CAF en 2024                  Formation continue du personnel petite enfance.                  Qualité du lien partenarial (pmi, cs...).</p> <p><b>Faiblesses</b> : Offre petite enfance saturée à tous les niveaux (individuels et collectifs)                  Manque d'attractivité du métier d'assistant maternel.                  Problématique liée à la parentalité                  Précarité de la population (isolement des familles, insertion, familles monoparentales)</p>	
<p><b>Enjeux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversifier et augmenter l'offre d'accueil du jeune enfant</li> <li>• Renforcer l'articulation des interventions de acteurs de la petite enfance et les partenariats pour répondre aux besoins des familles</li> <li>• Permettre une continuité dans le parcours de vie de l'enfant et lutter contre les inégalités de destin</li> <li>• Lutter contre la pénurie de personnel</li> </ul>	
<p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pérenniser les places d'accueil collectifs existantes et en développer de nouvelles en maintenant une vigilance en direction des publics fragiles</li> <li>• Fidéliser les assistantes maternelles sur le territoire</li> <li>• Promouvoir l'accueil individuel et les actions du Relai Petite Enfance</li> <li>• Valoriser les métiers de la petite enfance et l'attractivité du territoire</li> <li>• Déployer le Service Public de la Petite Enfance (SPPE)</li> <li>• Promouvoir les lieux de partage et de ressources comme le LAEP et réfléchir à son développement</li> <li>• Favoriser le partage d'information et l'interconnaissance entre les différents acteurs</li> <li>• Encourager la dynamique de projets partagés, communiquer et valoriser les initiatives</li> <li>• Faciliter les temps de transition en particulier pour l'entrée en maternelle</li> <li>• Répondre à l'augmentation du nombre d'enfant à besoins spécifiques (repérage, prévention, orientation...)</li> </ul>	
<p><b>Actions</b></p>	<p><b>Réalisations à conduire</b></p>	<p><b>Date début-Date butoir de réalisation</b></p>
	<p>Maintenir et développer les places collectives existantes en EAJE.</p>	<p>Tout au long de la CTG</p>
	<p>Ouvrir un EAJE de 48 places dans le cadre du plan de rebond CAF</p>	<p>2025</p>
	<p>Promouvoir le Lieu d'Accueil Enfants Parents porté par les Centres Sociaux en partenariat avec différents acteurs et réflexion sur son développement</p>	<p>Tout au long de la CTG 2027-2029</p>
<p>Poursuivre la démarche de qualité de l'accueil des enfants : formations du</p>	<p>Tout au long de la CTG</p>	

	<p>personnel, prise en compte des besoins spécifiques, enquêtes satisfaction...</p>	
	<p>Poursuite du dispositif AVIP</p>	<p>Tout au long de la CTG</p>
	<p>Poursuivre les missions du RPE en direction des assistantes maternelles et en matière d'accompagnement des familles et notamment celles en parcours d'insertion</p>	<p>Tout au long de la CTG</p>
	<p>Redynamiser le cadre d'action de la commission petite enfance et développer les actions transversales et partenariales</p>	<p>Tout au long de la CTG</p>
	<p>Valoriser les métiers de la petite enfance (campagnes de communication, stages professionnels, forums des métiers ...) et les parcours professionnels (apprentissage, VAE...).</p>	<p>Tout au long de la CTG</p>
	<p>Organiser des actions « passerelles / transition » avec l'Education Nationale pour les enfants en structure petite enfance vers la maternelle</p>	<p>2026-2029</p>
	<p>Poursuivre et étendre l'action de repérage des TND (troubles neuro-développementaux) dans les structures petite enfance (financement par le fond Public et Territoire</p>	<p>Tout au long de la CTG</p>
	<p>Développer des actions améliorant l'accueil et la prise en charge des enfants à besoins spécifiques.</p>	<p>Tout au long de la CTG</p>
<p><b>Territoire d'intervention</b></p>	<p>L'ensemble du territoire</p>	
<p><b>Indicateurs de suivi et de réalisation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux d'occupation des EAJE compris entre 72% et 80%</li> <li>• Nombre d'enfants ayant bénéficiés d'une place d'accueil avant l'entrée en maternelle</li> <li>• Nombre d'enfants concernés par les actions passerelles/transitions vers la maternelle</li> <li>• Questionnaires de satisfaction à destination des parents et du personnel</li> <li>• Pourcentage d'augmentation du nombre d'assistants maternels en activité et augmentation du taux de couverture</li> <li>• Taux de fréquentation du LAEP</li> <li>• Nouveau format de la commission petite enfance</li> </ul>	
<p><b>Pilotage</b></p>	<p>Coopératrice CTG Chargée de coopération petite enfance Chargée de coopération parentalité Chargée de coopération inclusion Commission petite enfance</p>	
<p><b>Partenaires mobilisés</b></p>	<p>La PMI La CAF Les différents services municipaux (Enfance-jeunesse, Scolaire-Périscolaire, Communication, politique de la ville...) L'Education Nationale avec notamment les écoles maternelles publiques et privées Les EAJE du territoire (Centres sociaux – micro-crèches privées) Les membres du CLSM L'associations d'assistants maternels Antophila France Travail MJC</p>	

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture du Rhône

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le



ID : 069-216900910-20250327-DEL20250327\_19-DE



### Thématique : Parentalité

<p><b>Constats</b></p>	<p>-29,9% des ménages givordins sont des couples avec enfants                      -12.7% de familles monoparentales contre 9.6% pour la Métropole.                      - 16.4% de familles nombreuses (3 enfants et plus) contre 12.2% à l'échelle de la Métropole.                      Le taux de pauvreté est de 29%, un des plus haut de la Métropole.  <b>Atouts :</b>                      Offre de services riche sur le territoire :                      Un PRE, un LAEP, 7 groupes CLAS, des actions REAPP, 2 projets familles portés par le centre social, 1 prestation de service de médiation familiale (Udaf69).                      Nombreux partenaires attentifs à la parentalité (lutte contre l'isolement, insertion, développement des compétences parentales) : Education nationale, Centres sociaux, MJC, services de la ville, associations, ...                      Diverses actions sur la thématique (ludothèque de la MJC, les cafés des parents, ateliers parents/enfants...)                      Des structures de pilotage dynamique (commission petite enfance, COPIL PRE, Comité local CLAS REAAP, COPIL LAEP)  <b>Faiblesses :</b> Manque de coordination entre les différents acteurs                      Peu d'actions menées à destination des parents des 12 - 18 ans.                      Précarité et précarisation de la population (isolement des familles, insertion, familles monoparentales).</p>	
<p><b>Enjeux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les parentalités de la petite enfance à l'adolescence</li> <li>• Favoriser l'implication des parents dans la vie de l'école et des structures d'accueil</li> <li>• Soutenir les parents sur les thématiques de la santé et du handicap</li> </ul>	
<p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la relation parents /enfants</li> <li>• Soutenir les parents, leur donner des repères</li> <li>• Accompagner la création d'associations de parents d'élèves</li> <li>• Favoriser le lien parents / école / structures d'accueil</li> <li>• Accompagner les parents dans leur rôle de parent d'élève</li> <li>• Accompagner et soutenir les parents d'enfants à besoins spécifiques</li> <li>• Sensibiliser sur des sujets dits fondamentaux (écrans, alimentation, santé,...)</li> </ul>	
<p><b>Actions</b></p>	<p><b>Réalisations à conduire</b></p>	<p><b>Date début-Date butoir de réalisation</b></p>
	<p>Organiser des temps de jeux, d'activités, de convivialité entre parents et enfants notamment lors des temps périscolaires et d'événements réguliers</p>	<p>Tout au long de la CTG</p>
	<p>Promouvoir le LAEP et étendre la structure</p>	<p>Tout au long de la CTG</p>
	<p>Conforter l'évènement parentalité (forum ou semaine) comme un temps fort de l'année sur le territoire à destination des familles</p>	<p>2026-2029</p>
	<p>Organiser des temps d'informations pour les parents sur divers sujets (sommeil, écran...) et pour les différentes tranches d'âges de la petite enfance à l'adolescence</p>	<p>Tout au long de la CTG</p>
	<p>Développer des actions spécifiques de soutien à la parentalité pour les parents d'adolescents</p>	<p>Tout au long de la CTG</p>
	<p>Soutenir toutes les initiatives d'ouverture de l'école aux parents (exemple : Semaine de la maternelle)</p>	<p>Tout au long de la CTG</p>

	Poursuivre le développement du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents en donnant notamment une nouvelle impulsion aux « cafés des parents »	Tout au long de la CTG
	Développer des actions de répit et de soutien parental sous différentes formes : retour à l'emploi, rendez-vous médicaux, ...	2026-2029
	Faire connaître la médiation familiale	Tout au long de la CTG
	Développer des actions de guidance parentale par le PRE	2026-2029
	Accompagner les parents dans les démarches administratives de création d'association, soutenir le déploiement des premières actions, redynamiser les associations existantes et les associer de manière régulière sur les manifestations de la Ville intéressant les familles	Tout au long de la CTG
	Redynamiser la commission menu et le conseil parents enfants de la RAMA et déployer un conseil de crèche	2026-2029
	Former les parents sur l'utilisation des outils technologiques liés à la scolarité	Tout au long de la CTG
	Création d'un poste référent « enfants à besoins spécifiques » / Chargé de coopération inclusion au sein de la mairie pour accompagner les services (petite enfance, périscolaire, scolaire, enfance, jeunesse, sport...) dans l'organisation d'un accueil adapté et qui sera l'interlocuteur des familles	2025
	Informers les parents sur les démarches à effectuer et les lieux et personnes ressources	2026-2029
Organiser des actions de sensibilisation à la bonne utilisation des écrans de manière récurrente et sous différents formats	2026-2029	
<b>Territoire d'intervention</b>	L'ensemble du territoire	
<b>Indicateurs de suivi et de réalisation</b>	Nombre d'actions menées sur 1 année scolaire Nombre de participants Nombres d'activités et de temps proposés lors de l'évènement parentalité et nombre de visiteurs participants Nombre d'actions mises en œuvre dans le cadre du répit parental, nombre de formats différents de ces actions, nombre de partenaires différents portant ces actions Nombre de parents accompagnés par le PRE pour la guidance parentale Nombre d'association de parents d'élèves ayant participé aux évènements ville Nombre de parents présents lors des instances (commission menu, conseil de crèche, ...) Nombre de parents accompagnés par le référent « enfants à besoins spécifiques » Nombre de parents présents lors de ces instances et nombre de parents touchés par les actions de sensibilisation	
<b>Pilotage</b>		

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

ID : 069-216900910-20250327-DEL20250327\_19-DE



	<p>Coopératrice CTG Chargée de coopération parentalité Chargée de coopération petite enfance Chargé de coopération enfance-jeunesse Chargée de coopération inclusion</p>
<p>Partenaires mobilisés</p>	<p>Les centres sociaux La PMI Les différents services municipaux (petite enfance et parentalité, enfance, jeunesse, sports, culture, politique de la ville ...) PRE/cité éducative La MJC Les écoles, collèges et lycées publics et privés Les associations Les éducateurs de prévention spécialisée Sauvegarde69 UDAF</p>

## Thématique : Jeunesse

<p><b>Constats</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 3300 jeunes de 11 à 25 ans sur la commune de Givors.</li> <li>- Les 15-17 ans sont scolarisés à 95.7%, et la part des 18-24 ans ne sont plus que 39.9%</li> <li>- 2 collèges publics, 1 collège privé, 1 lycée polyvalent et 1 lycée professionnel sont présents sur le territoire</li> </ul> <p><b>Atouts</b> Plusieurs acteurs jeunesse présents sur le territoire : un centre social, une MJC, un service jeunesse municipal, une mission locale, un PAEJ, des éducateurs de prévention, de nombreuses associations sportives...</p> <p><b>Faiblesses</b> -Nécessité de coordonner les actions de loisirs éducatifs et d'accompagnement à la scolarité -Un turn-over important des acteurs de terrain -De nombreux jeunes ne sont suivis / accompagnés par aucune structure</p>	
<p><b>Enjeux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Lutter contre les inégalités</li> <li>-Améliorer la prise en charge et l'orientation des jeunes vers les structures adaptées</li> <li>-Renforcer les liens entre les établissements scolaires et les autres acteurs jeunesse du territoire</li> <li>-Faire évoluer favorablement l'image de la jeunesse givordine</li> <li>-Lever les freins à la mobilité (notamment en matière de parcours scolaire) des jeunes</li> <li>-Accompagner la jeunesse dans un parcours citoyen</li> <li>-Sensibiliser les jeunes sur leur santé</li> </ul>	
<p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Animer et coordonner une politique jeunesse cohérente et harmonieuse sur le territoire en s'appuyant sur des instances de travail partenariales identifiées</li> <li>-Lutter contre le décrochage scolaire (mesures de responsabilisation, renforcement des stages de 3<sup>ème</sup>...) et veiller aux « invisibles »</li> <li>-Accompagner les parents autour de la parentalité des jeunes</li> <li>-Poursuivre les actions d'accompagnement (accès à l'emploi, formation, accès aux droits...) et les dispositifs d'aides sociales (pack jeunesse, F.A.J, ...)</li> <li>-Renforcer la lisibilité de l'offre jeunesse sur le territoire</li> <li>-Poursuivre les actions d'éducation à la citoyenneté en lien avec les établissements scolaires.</li> <li>-Faciliter l'accès des jeunes à des services de santé</li> </ul>	
<p><b>Actions</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Réalisations à conduire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir et développer l'offre de loisirs 11-17 ans (notamment sur le quartier des Vernes)</li> <li>Poursuivre la dynamique partenariale autour du dispositif VVV</li> <li>Maintenir l'accompagnement à la scolarité (CLAS) et développer son maillage territorial</li> <li>Renforcer la lisibilité des dispositifs jeunesse sur le territoire</li> <li>Impulser le soutien à la parentalité</li> <li>Poursuivre les actions d'accompagnement à l'emploi (formation BAFA, premier emploi, stages..)</li> <li>Poursuivre les dispositifs d'aides financières (FAJ, Pack Jeunesse : aides au bafa, au permis, aux transports, prime au bac ...)</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Date début-Date butoir de réalisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Tout au long de la CTG</li> <li>Tout au long de la CTG</li> <li>Tout au long de la CTG</li> <li>Tout au long de la CTG</li> <li>2026-2029</li> <li>Tout au long de la CTG</li> <li>Tout au long de la CTG</li> </ul>



	Favoriser l'ouverture vers l'extérieur et impliquer les jeunes dans la construction de leurs loisirs et projets	Tout au long de la CTG
	Accompagner la création d'associations de jeunes	2027 - 2029
	Soutenir les actions des structures (Mission locale, lycée..) luttant contre le décrochage scolaire et l'insertion professionnelle	Tout au long de la CTG
	Utiliser des méthodes « d'aller vers » pour mobiliser les jeunes, notamment ceux ne fréquentant aucune structure	Tout au long de la CTG
	Créer un conseil municipal des jeunes	2027-2029
	Mettre en place des actions pérennes et coordonnées de sensibilisation au numérique, réseaux sociaux et aux médias incluant l'utilisation de l'IA	Tout au long de la CTG
<b>Territoire d'intervention</b>	L'ensemble du territoire de la ville avec une attention particulière sur les QPV	
<b>Indicateurs de suivi et de réalisation</b>	Nombre de jeunes reçus dans les différentes structures (espace jeunesse, MJC, C.S) Développement de l'accompagnement des projets jeunes Nombre de projets transversaux et partenariaux développés Développement de moyens de communications auprès des jeunes Fréquentation des accueils de loisirs jeunesse Création du CMJ Nombres d'actions menées sur les thématiques médias/écrans Nombre de jeunes ayant bénéficié du pack jeunesse	
<b>Pilotage</b>	Coopérateur CTG Chargé de coopération enfance-jeunesse Commission jeunesse	
<b>Partenaires mobilisés</b>	Centres sociaux PRE Collèges lycées MJC Educateurs spécialisés Instances existantes (CLSPD, cité éducative, CLS...) Services municipaux (sport, jeunesse, culture) Mission locale	

## Thématique : Logement

<p><b>Constats</b></p>	<p>5 bailleurs sociaux se partagent la gestion des logements sociaux du territoire (LMH, Alliadé, Alpes-Isère Habitat, IRA, 3F/Semcoda). Près de 40% du parc locatif de la commune est du locatif social dont 78% est situé dans les QPV.                  Un indice de pression moins élevé que dans l'ensemble de la Métropole mais qui augmente ces dernières années (4.3 demande pour une offre en 2023 contre 2.3 en 2018).                  Givors est caractérisée par une plus faible mobilité résidentielle qu'à l'échelle métropolitaine : 10.4% des ménages occupent leur domicile depuis moins de deux ans contre 16.1% des ménages métropolitains.                  La part d'occupants de logements sociaux représente 39.8% des résidences principales contre 19% à l'échelle de la Métropole.                  50% des allocataires Caf bénéficient d'une prestation au titre du logement.                  La Caf intervient dans la lutte contre le mal logement en s'appuyant sur des associations locales ( Soliha, Alpil, Aalaj, Admil, Habitat et Humanisme, ...).                  52 signalements d'insalubrité et/ou d'indécence ont été fait en 2023 (contre 31 en 2022 et 38 en 2021).                  Un poste de référent logement insalubre a été créé par la mairie.</p>	
<p><b>Enjeux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Structurer et coordonner le partenariat et la gouvernance autour de l'accès et du maintien dans le logement</li> <li>• Répondre au problème de l'adaptation des logements au vieillissement des locataires</li> <li>• Répondre aux demandes de mutations (sur-occupation/sous-occupation) et favoriser le parcours résidentiel</li> </ul>	
<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Favoriser le bien vivre ensemble dans son logement                  Collaborer avec les bailleurs pour repérer les publics fragiles.                  Faciliter les parcours résidentiels des habitants.                  Favoriser le maintien dans le logement et prévenir les expulsions locatives</p>	
<p><b>Actions</b></p>	<p><b>Réalisations à conduire</b></p>	<p><b>Date début-Date butoir de réalisation</b></p>
	<p>Bien vivre dans son logement :                  Réaliser une fiche précisant les modalités d'adaptabilité des immeubles et logements (bailleurs).                  Communiquer sur les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique.                  Recenser les dispositifs de prévention contre l'indignité/l'insalubrité.</p>	<p>2026-2029</p>
	<p>Formaliser une information fluide et transparente sur le parcours et sur les délais.</p>	<p>2026-2029</p>
	<p>Prioriser les demandeurs de la ville en fonction de :                  – L'ancienneté de leur demande                  – L'absence de proposition de logement adapté à la demande</p>	<p>2026</p>
	<p>Création d'un poste de chargé de coopération CTG dédié à la thématique logement</p>	<p>2026</p>
	<p>Travailler l'adéquation entre la demande et le besoin : sur-occupation / sous-occupation</p>	<p>2027</p>
<p>Créer une commission logement</p>	<p>2025</p>	

	Maintien dans le logement et prévention des expulsions locatives : par le maintien de la procédure entre la MDM et la Métropole, en mobilisant les aides existantes, en articulant en diversifiant les types d'accompagnement, mise en place d'une commission impayés.	Tout au long de la CTG
<b>Territoire d'intervention</b>	L'ensemble du territoire communal	
<b>Indicateurs de suivi et de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectivité de la fiche « adaptabilité »</li> <li>- Effectivité de l'information destinées aux demandeurs</li> <li>- Création du poste de chargé de coopération logement</li> <li>- Evolution à la hausse du nombre de mutations réussies</li> <li>- Création de la commission logement, nombre de réunions de cette commission et nombre de réalisation de cette dernière</li> <li>- Nombre de dossiers constitués auprès de Soliha/Alec.</li> <li>- Evolution des signalements, des impayés, des assignations, des situations d'indécence et d'insalubrité</li> </ul>	
<b>Pilotage</b>	Chargé de coopération CTG logement CCAS Coopérateur CTG	
<b>Partenaires mobilisés</b>	CCAS, Bailleurs sociaux, MDM, Préfecture, Caf, Politique de la Ville, référent salubrité logement de la ville, Carsat, APICIL, Soliha, Alynea, Habitat et humanisme, ARS.	

## Thématique : Enfance

<p><b>Constats</b></p>	<p>Les 3 – 11 ans représentent 39.8% des moins de 25 ans sur la commune. 2648 élèves de 3 à 11 ans scolarisés dans les 20 établissements de la ville (publics et privés).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les accueils de loisirs : 2 structures communales : la Rama et le service des sports et 2 structures pour les centres sociaux bien identifiées par les familles. Tous accueillent les mercredis et sur les petites et grandes vacances scolaires.</li> <li>• Les accueils périscolaires sont en cours de déclaration à la DRAJES (6 déclarés en janvier 2025).</li> <li>• Un programme de réussite éducative qui permet un accompagnement personnalisé des enfants.</li> <li>• Augmentation significative du nombre d'enfants porteurs de handicap accueilli dans les structures.</li> </ul> <p>Un PEDT et un plan mercredi en cours de renouvellement co-construits et partagés avec les partenaires.</p> <p><b>Atouts :</b>                  Une population très jeune                  Un riche partenariat possible                  Des structures bien identifiées par les familles                  Pour les centres sociaux, la proximité entre les familles et les structures                  Implantation de l'Accueil de loisirs La RAMA dans un cadre naturel                  Un CME qui fonctionne depuis de nombreuses années                  Des animateurs annualisés sur des contrats à temps plein et formés permettant de les fidéliser                  La présence de plusieurs associations sur le territoire intervenant sur les différents temps de l'enfant (Eisenia, MNLE, Cie 2<sup>nd</sup> souffle, ...)                  Dynamique autour de la cité éducative</p> <p><b>Faiblesses :</b>                  L'accueil des enfants à besoins spécifiques                  Manque de liens entre les temps périscolaires extrascolaires et scolaires.</p>	
<p><b>Enjeux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la réussite éducative pour tous en offrant les conditions de réussite et d'épanouissement des enfants</li> <li>• Répondre au mieux aux besoins spécifiques de l'enfant</li> <li>• Développer l'autonomie et la construction du pouvoir d'agir en levant les freins à la mobilité et en accompagnant les enfants dans un parcours citoyen</li> </ul>	
<p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter les transitions scolaires aux différentes étapes de la vie d'un élève</li> <li>• Faire des temps périscolaires et extrascolaires une source de découverte, d'épanouissement et de réussite éducative</li> <li>• Développer le sport, la culture et l'éducation à l'environnement à l'école</li> <li>• Lutter contre le harcèlement / les violences</li> <li>• Adapter l'accueil dans les différentes structures d'accueil aux enfants à besoins spécifiques.</li> <li>• Accompagner et former les professionnels pour un accueil de qualité pour les enfants à besoins spécifiques</li> <li>• Faciliter et inciter les déplacements en dehors de Givors</li> <li>• Former les citoyens de demain</li> </ul>	
<p><b>Actions</b></p>	<p><b>Réalisations à conduire</b></p>	<p><b>Date début-Date butoir de réalisation</b></p>
	<p>Organiser des actions « passerelles / transition » de la maternelle au CP</p>	<p>2026-2029</p>
	<p>Finaliser la déclaration du périscolaire en ACM pour toutes les écoles de la Ville</p>	<p>2025-2029</p>
	<p>Accompagner la montée en compétence des DALP (directeurs d'accueils de loisirs périscolaires) et des animateurs :</p>	<p>Tout au long de la CTG</p>



	accompagnement au BPJEPS, VAE, plan annuel de formation	
	Organiser de séances de sport sur le « Temps tard » (périscolaire)	Tout au long de la CTG
	Maintenir l'accompagnement à la scolarité (CLAS) et développer son maillage territorial	2026-2029
	Maintenir les stages à la RAMA pour les 9 -11 ans pendant les vacances scolaires	Tout au long de la CTG
	Articuler des projets culturels et sportifs sur les différents temps de l'enfant (scolaire, péri et extra)	2026-2029
	Développer les actions collectives du PRE (Apprenti'sages / Cap réussite ...)	Tout au long de la CTG
	Développer les actions culturelles et sportives au sein des écoles, collèges, lycées en lien avec les acteurs de la Ville avec notamment : - des projets EAC où les jeunes sont acteurs -le savoir rouler, le savoir nager	2026-2029
	Maintenir les semaines vertes à la RAMA	Tout au long de la CTG
	Poursuivre l'accompagnement au départ en colonies de vacances	Tout au long de la CTG
	Déployer les méthodes de médiation et résolution de conflits (par les pairs, messages clairs...) et de la préoccupation partagée dans les écoles et structures d'accueil et formation commune des différents professionnels	2026-2029
	Renforcer les moyens humains d'encadrement pour les enfants à besoins spécifiques, proposer des plages d'accueil adaptés dans un parcours global et aménager des lieux spécifiques et fournir du matériel adapté	2026-2029
	Organiser des formations relatives aux enfants à besoins spécifiques à destination de tous les professionnels, formation premiers secours en santé mentale	2026-2029
	Favoriser le pédibus et l'usage des TCL pour les sorties scolaires.	Tout au long de la CTG
	Faire vivre le CME	Tout au long de la CTG
<b>Territoire d'intervention</b>	L'ensemble du territoire communal	
<b>Indicateurs de suivi et de réalisation</b>	Avoir systématiquement une appréciation des enfants et jeunes Volume d'actions heures élèves/établissement Nombre de journées/établissement Nombre d'ALP déclarés, stabilité des équipes, évaluation des projets pédagogiques, taux de participation Nombre d'animateurs diplômés, temps de formation Effectivité des stages à la Rama et nombre de participants Nombre de projets culturels et sportifs déployés, diversité des projets Nombres d'enfants partis en colonies Nombre de structures déployant la ou les méthodes de médiation et résolution de conflits, nombre de cas traités	



	Nombre de plages d'accueils adaptées proposées et nombre de lieux aménagés pour enfants à besoins spécifiques Nombre de formations effectuées sur la période du PEDT
<b>Pilotage</b>	Coopératrice CTG Chargé de coopération enfance-jeunesse Chargée de coopération inclusion
<b>Partenaires mobilisés</b>	Centres sociaux MJC Associations structurantes du territoire (Amasco, Sport dans la Ville, ...) Les différents services municipaux L'éducation nationale



**Thématique : Accès aux droits/accompagnement social**

<p><b>Constats</b></p>	<p>-30% des ménages fiscaux vivent sous le seuil de pauvreté. Dans les QPV, le taux de pauvreté monte à 51% pour Les Vernes, 47% pour les Plaines et 44% pour le centre-ville. C'est plus que 4 ans plus tôt et proportionnellement supérieur au niveau de pauvreté métropolitain. 50% des allocataires Givordins vivent sous le seuil de bas revenus (contre 39% à l'échelle de la Métropole).</p> <p>- Entre 2018 et 2022, la part de bénéficiaires de prestations relevant de la solidarité et de l'insertion a augmenté, passant de 50% à 59% des allocataires (contre 46% à l'échelle métropolitaine).</p> <p><b>Des services sociaux en direction des foyers du territoire :</b></p> <p>-Pôle social du CCAS : accompagnement des personnes isolées sans enfants,                  -Un coordinateur et une médiatrice santé au sein du CCAS                  -Equipe sociale de la Maison de la Métropole : accompagnement des familles</p> <p><b>Des points d'accès aux droits :</b></p> <p>Maison de la Justice et du Droit au sein de la Maison des Services Publics                  Le lieu regroupe une greffière, des juristes spécialisés dans l'aide aux victimes ou les droits à la famille, défenseurs des droits, conciliateurs.                  En plus d'un accompagnement pour les démarches administratives dématérialisées ANTS, IMPOTS... le lieu regroupe un certains nombres de partenaires comme Pôle emploi, CAF, CPAM et CARSAT.</p> <p><b>Des points d'accès au numérique en libre-service :</b></p> <p>-Trésor public                  -Médiathèque                  -Maison France service                  -France travail                  -Mission locale</p> <p>Des besoins qui perdurent : une part des Givordins est concernée par la fracture numérique et le non recours aux droits. Le taux de pauvreté marqué accentue cela.</p>	
<p><b>Enjeux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer des conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion des personnes et des familles</li> <li>• Lutter contre le non recours en développant une connaissance de cette problématique sur Givors sur les différentes thématiques : Santé, (C2S) vieillesse (retraite), pauvreté (RSA, RSJ, CEJ), famille (allocation familiales)</li> <li>• Animer un réseau social pour une coordination des acteurs et favoriser l'interconnaissance de l'offre de services</li> </ul>	
<p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser un diagnostic partagé de l'accès aux droits sur la ville</li> <li>• Renforcer la visibilité de l'offre de services</li> <li>• Faciliter les parcours d'accès aux droits</li> <li>• S'adapter aux publics les plus fragiles</li> <li>• Créer une instance de travail participative</li> </ul>	
<p><b>Actions</b></p>	<p><b>Réalisations à conduire</b></p>	<p><b>Date début-Date butoir de réalisation</b></p>
	<p>Réaliser un inventaire avec différentes entrées (le public, la thématique, la géographie, les institutions) par les professionnels du territoire</p>	<p>2026-2029</p>
	<p>Réaliser un inventaire des demandes non pourvues par les services pour situer les difficultés et mieux répondre à ces demandes</p>	<p>2027-2029</p>
	<p>Construire un référentiel d'orientation pour les professionnels au contact du public</p>	<p>2027-2029</p>



	Alterner entre des lieux repères pour une même action (itinérance)	Tout au long de la CTG
	Mener des actions ciblées dans des secteurs de la ville pour des publics identifiés (actions spécifiques)	2026-2029
	Mutualiser des moyens entre partenaires pour collaborer avec des organismes d'interprétariat et déployer le FALC	Tout au long de la CTG 2027 pour le FALC
	Créer une instance de travail participative « comité technique accès aux droits/accompagnement de la vie sociale »	2025-2029
<b>Territoire d'intervention</b>	L'ensemble du territoire communal	
<b>Indicateurs de suivi et de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Production du référentiel</li> <li>-Nombre d'actions ciblées menées/an pour des publics identifiés</li> <li>- Nombre de lieux différents investis pour une même action</li> <li>-Nombre de collaboration avec des organismes d'interprétariat et nombre d'outils en FALC déployés</li> <li>-Effectivité de la production d'un guide destiné aux professionnels</li> <li>- Création de la commission, nombre de réunions de cette commission et nombre de réalisation de cette dernière.</li> </ul>	
<b>Pilotage</b>	Chargé de coopération accès au droit/accompagnement social	
<b>Partenaires mobilisés</b>	CCAS, Politique de la Ville, Direction de la relation aux usagers, MDM, Centres sociaux, France Travail, CAF, CPAM, CARSAT, France Service.	

## Thématique : Animation de la Vie Sociale

<p><b>Constats</b></p>	<p>Une commune en croissance démographique importante malgré une perte de vitesse de la natalité : 21148 habitants en 2025 avec une croissance moyenne de 1,1% par an. Forte présence des moins de 15 ans : 22.4% de la population contre 18.1% à l'échelle de la Métropole.</p> <p>Des structures pour les habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Un centre social « Camille Claudel » en centre-ville</li> <li>-Un centre social « Jacques Prévert » aux Vernes</li> <li>-Une MJC</li> </ul> <p>D'autres espaces de coordination thématiques (petite enfance, jeunesse, PEDT) sont portés par les services de la ville.</p> <p>Au-delà des structures agréées, il existe un tissu associatif dense impliqué dans la vie locale sur de nombreuses thématiques : culture, loisirs, sports, santé, ...</p> <p><b>Atouts/opportunités :</b></p> <p>Présence de nombreuses associations sur le territoire. Connaissance des associations par le public. Bonne dynamique autour des quelques groupes de bénévoles constitués (FLE, groupes familles...).</p> <p>Des structures associatives identifiées par les habitants : Centres Sociaux, MJC... Mobilisation spontanée des habitants sur les actions ponctuelles proposées par les acteurs locaux (associations, ville).</p> <p><b>Faiblesses :</b></p> <p>Multiplicité des réunions pour les partenaires sur les mêmes thèmes. Manque de coordination et de maillage des acteurs dans la conduite de certains projets. Peu de temps disponible des parents pour s'investir. Des centres sociaux qui restent très fragiles, avec une association et une équipe professionnelle à reconstruire.</p>
<p><b>Enjeux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobiliser les habitants pour développer le pouvoir d'agir, favoriser le vivre ensemble et le lien social en créant les conditions pour impulser la participation dans la vie des structures et du territoire.</li> <li>• Développer et rendre plus lisibles les espaces de participation citoyenne :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la coordination des acteurs et des actions pour fédérer une dynamique de développement social local en s'appuyant sur une culture commune et des partenaires ressources</li> <li>- Partager une veille sociale du territoire communal avec une attention particulière aux personnes en situation de vulnérabilité</li> <li>- Créer les conditions pour impulser la participation dans la vie des structures et du territoire</li> </ul> </li> <li>• Assurer la consolidation et la pérennité des centres sociaux</li> </ul>
<p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolider le projet associatif des centres sociaux : conseil d'administration, équipe professionnelle, modèle économique viable, formation des acteurs (bénévoles notamment), dialogues de gestion renforcés</li> <li>• Accompagner la réouverture du centre social Jacques Prévert et la montée en charge de l'EAJE</li> <li>• Assurer une veille sociale sur la population et avoir une vigilance quant à l'accueil des familles vulnérables</li> <li>• Améliorer l'efficacité dans la réponse aux habitants (orientation, renseignement...) pour l'accès aux droits, l'offre de garde et d'activités</li> <li>• Développer la participation des habitants pour répondre aux enjeux du vivre ensemble et de la mixité sociale</li> <li>• Développer la mobilisation des bénévoles au sein des associations et organiser des temps collectifs de formation d'administrateurs associatifs</li> <li>• Consolider les démarches « d'aller vers » notamment à destination du public le plus fragile (y compris enfants, jeunes et seniors)</li> <li>• Améliorer le maillage et la coordination entre les acteurs et consolider la communication sur les actions menées par ou avec les partenaires</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir et conforter le réseau partenarial du territoire dans une logique de cohérence et de lisibilité des actions auprès des habitants</li> <li>• Rendre plus lisibles les dispositifs budget participatif et fond public des habitants pour que ces derniers s'en emparent plus</li> <li>• Redynamiser les espaces de participation citoyenne notamment conseils de quartiers et conseils citoyen</li> </ul>	
<b>Actions</b>	<b>Réalizations à conduire</b>	<b>Date début-Date butoir de réalisation</b>
	Densifier les dialogues de gestion avec les centres sociaux : accompagnement de l'association, projets et ressources en adéquation, gouvernance formée	Tout au long de la CTG
	Mobiliser les bénévoles sur les événements d'ampleur en s'appuyant sur les médiateurs (familles, culture)	Tout au long de la CTG
	Favoriser l'engagement bénévole et l'implication des habitants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des formations d'administrateurs</li> <li>- Identifier des parcours bénévoles : mettre en place une action « Journée des Bénévoles »</li> <li>- Travailler sur des outils de valorisation du bénévole à l'échelle communale</li> <li>- Organiser des temps de partage de pratiques et de méthode pour favoriser le « pouvoir d'agir » des habitants</li> </ul>	Tout au long de la CTG
	Utiliser toutes les manifestations ville ou partenaires pour recueillir la parole des habitants	2025-2026
	Mettre en place une instance d'organisation de la vie sociale.	Tout au long de la CTG
	Créer un guide de la participation citoyenne relayée par les partenaires et mettre à jour les informations pratiques des partenaires sur le site internet de la ville.	2026-2029
	Communiquer les plaquettes des partenaires sur les différents lieux d'accueil du public.	2026-2029
	Mieux informer sur le fond public des habitants (service Politique de la Ville)	2026-2029
	Poursuivre la démarche de démocratie participative et de budget participatif	2026-2029
Promouvoir le vivre-ensemble et la mixité sociale lors d'événements (exemple de la fête des voisins) et via le jardin partagé du quartier fertile	2026-2029	
<b>Territoire d'intervention</b>	L'ensemble du territoire communal	
<b>Indicateurs de suivi et de réalisation</b>	Reconstruction des Centres Sociaux effective Nombre d'habitants concernés Nombre de quartiers concernés Nombre de formations partagées	

	<p>Effectivité de la journée des bénévoles Nombre de bénévoles présents Production de(s) outil(s) de valorisation des bénévoles Nombres d'actions portées par la ville où les CS sont présents Création de la commission de la vie sociale Création du guide de la participation citoyenne Production de flyers Nombre de demandes FPDH Effectivité des instances associatives</p>
<b>Pilotage</b>	<p>Chargé de coopération enfance-jeunesse, Centres sociaux, MJC</p>
<b>Partenaires mobilisés</b>	<p>Centres sociaux, MJC, Service seniors de la ville (CCAS), Service vie associative, Caf du Rhône</p>

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture du Rhône

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le



ID : 069-216900910-20250327-DEL20250327\_19-DE